COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES HUITIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF (2012-2013) LE 26 MARS 2013

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 26 MARS 2013 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Josyane Desjardins (16) Suzanne Gaudette (8) Suzanne Tremblay (6)

MM. les commissaires

Stéphane Bessette (1) Alain Lemieux (21)

Tous commissaires formant quorum.

ET:

Les commissaires représentants du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire M. Marc Viau, niveau secondaire

AINSI QUE:

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale

Louise Beaupré, directrice générale adjointe

MM. André Guérard, directeur général adjoint

François Jannelle, directeur général adjoint

Me Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET:

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIT ABSENTE

M^{me} Marie-Louise Kerneïs (7)

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2013

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes - Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

- 10.01 Plan de conservation des milieux humides de la Ville de Candiac, certificat d'autorisation
- 10.02 Réhabilitation d'une façade de pierre, clocher à l'Édifice Saint-Viateur : Appel d'offres n° P-91117-11-2

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

- 13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE
- 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS Rien à signaler.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION 06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA

C.E.- 03360-03-13

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique

qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations

nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique

qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de

la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2013.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES 09.01 LISTE DES COMPTES - Validation

Madame Germen Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions posées en lien avec la liste des comptes payés pour la période commençant le 6 février 2013 et se terminant le 12 mars 2013.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.- 03361-03-13

10.01 PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES DE LA **VILLE DE CANDIAC, CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT

que dans le cadre de sa planification de développement urbaine, la Ville de Candiac a élaboré un plan de conservation des milieux humides et hydriques sur son territoire afin d'obtenir du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et Parcs (MDDEFP) un certificat des d'autorisation permettant le remblai des milieux humides;

CONSIDÉRANT

que la commission scolaire est propriétaire du lot 2 092 053 sur lequel sont situés des milieux humides;

CONSIDÉRANT

que ces milieux humides ont été évalués comme ayant un niveau de qualité modérée;

CONSIDÉRANT

que le plan de conservation des milieux humides et hydriques de la Ville de Candiac prévoit la création d'un milieu humide de haute qualité dont le ratio est de 3.1 hectares par

hectare détruit.

PROPOSÉ IL EST PAR Madame Josyane Desjardins, commissaire.

que le comité exécutif autorise la présidence du comité exécutif et la directrice générale à autoriser la Ville de Candiac à déposer au nom de la commission scolaire une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le remblai des milieux humides situés sur le lot 2 092 053.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer la lettre d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.- 03362-03-13

10.02 RÉHABILITATION D'UNE FACADE DE PIERRE, CLOCHER À L'ÉDIFICE APPEL D'OFFRES SAINT-VIATEUR N° P-91117-11-2

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT

que l'appel d'offres est conforme à notre Politique d'acquisition de biens et de services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à

l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Tremblay, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réhabilitation d'une façade de pierre, Clocher à l'Édifice Saint-Viateur à **Axe Construction** pour un montant forfaitaire de deux cent quatorze mille cinquante-quatre dollars et sept cents (214 054,07 \$) avant les taxes, soit deux cent quarante-six mille cent huit dollars et soixante-sept cents (246 108,67 \$) taxes incluses; le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 28 février 2013.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
- 12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE
- 13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE
- 14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS
- **C.E.- 03363-03-13 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE** À 19 h 25,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance	Directrice générale
D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2012-2	2013\8. 19 mars 2013 reportée au 26 mars 2013 - 1320-003.do